

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01064

Numéro SIREN : 482 362 704

Nom ou dénomination : 1 BU 1

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2023 sous le numéro de dépôt 5332

2013 8 1064
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
Date d'enregistrement au Greffe 01/04/23
N° DU DEPOT 2013/5332
LE GREFFIER

ACTE DE CESSIONS DE PARTS

Entre les soussignés :

Monsieur Jean-Luc LEMOINE, né le 2 décembre 1951 à BRIEY, de nationalité française, demeurant 7 rue des roses à 68270 RUELISHEIM.

D'UNE PART,

et

Madame Camille ESSLINGER, née le 9 avril 1993 à MULHOUSE, de nationalité française, demeurant 11 rue Lambert à 68100 MULHOUSE.

D'AUTRE PART,

PARTICIPENT EGALEMENT AUX PRESENTES :

La Société 1 BU 1, société à responsabilité limitée au capital de 7.500,- €, ayant siège social 82 rue de l'Espérance à 68120 PFASTATT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE sous le numéro 482 362 704, représentée par Monsieur Jean-Luc ESSLINGER agissant es-qualité de gérant.

et

Monsieur Jean-Luc ESSLINGER, né le 11 janvier 1957 à MULHOUSE, demeurant 82 rue de l'Espérance à 68120 PFASTATT, intervenant aux présentes en sa qualité de associé-gérant de la Société 1 BU 1.

La Société 1 BU 1 et Monsieur Jean-Luc ESSLINGER, associé de la Société 1 BU 1, interviennent volontairement au présent acte pour accepter le bénéfice des droits qui pourraient leur être consentis et prendre les engagements qui seraient à leur charge au titre des présentes.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Monsieur Jean-Luc ESSLINGER et Monsieur Jean-Luc LEMOINE sont tous deux les uniques associés de la Société 1 BU 1, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.500- €, ayant siège social 6 bis rue de l'Industrie à 68360 SOULTZ, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE sous le numéro 482 362 704.

YJ CE
JLE

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - AGREMENT DE LA CESSION

Les dispositions de l'article 10 des statuts de la Société 1 BU 1 prévoient une procédure d'agrément des nouveaux associés. Monsieur Jean-Luc LEMOINE et Monsieur Jean-Luc ESSLINGER, seuls associés de la Société 1 BU 1, décident que l'agrément d'un nouvel associé peut s'exprimer dans un acte de sorte que la signature du présent acte vaut agrément par les associés de la Société 1 BU 1 de la cession de 250 parts sociales, numérotées 1 à 250 de Monsieur Jean-Luc LEMOINE détenues dans la Société 1 BU 1, ainsi que l'agrément de Madame Camille ESSLINGER, cessionnaire, en qualité de nouvel associé de la Société 1 BU 1, sous réserve de la réalisation définitive de ladite cession.

ARTICLE 2 - CESSION DES PARTS

Par les présentes, Monsieur Jean-Luc LEMOINE cède, avec les garanties ordinaires et de droit, à Madame Camille ESSLINGER, qui accepte, les 250 parts sociales, d'une valeur nominale de 15,- € chacune, lui appartenant dans le capital de la Société 1 BU 1.

Monsieur Jean-Luc LEMOINE déclare qu'il a acquis les 250 parts cédées en rémunération de son apport en numéraire.

Les parts cédées deviendront la propriété de Madame Camille ESSLINGER, à concurrence de 250 parts, numérotées de 1 à 250.

Le cessionnaire recevra seuls la fraction des bénéfices de l'exercice en cours attachés auxdites parts.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations liés aux parts qui leur ont été cédées.

ARTICLE 3 - PRIX

Madame Camille ESSLINGER accepte la présente cession, dont le montant s'élève à la somme de 3.750- €, qui est payée par chèque bancaire au jour de la signature du présent acte, ce que Monsieur Jean-Luc LEMOINE reconnaît et lui donne bonne et valable quittance.

JLE M CE

2 / 4

ARTICLE 4 - MODIFICATION STATUTAIRE

Il résulte de la présente cession de parts sociales, qu'il convient désormais de rédiger les statuts ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 7.500- Euros. Il est divisé en 500 parts égales d'un montant de 15- Euros chacune, intégralement libérée, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

- Madame Camille ESSLINGER 250 parts sociales numérotées de 1 à 250 ;
- Monsieur Jean-Luc ESSLINGER 250 parts sociales numérotées de 251 à 500 ;

Total du nombre de parts sociales composant le capital social : 500 parts.

Cette répartition du capital social résulte des apports et des cessions de parts intervenues en date du 29 décembre 2011 entre la Société SOFIPAGE et Monsieur Jean-Luc ESSLINGER et le 2 décembre 2022 entre Monsieur Jean-Luc LEMOINE et Madame Camille ESSLINGER. »

ARTICLE 5 - OPPOSABILITE DE LA CESSION

La cession des 250 parts sociales par Monsieur Jean-Luc LEMOINE à Madame Camille ESSLINGER, qui fait l'objet du présent acte, est rendu opposable à la Société 1 BU 1, représentée par Monsieur Jean-Luc ESSLINGER, es-qualité de gérant, qui le reconnaît expressément en tant que la Société 1 BU 1 participe au présent acte.

ARTICLE 6 - FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs lui sont conférés à tout porteur du présent acte en vue de remplir les formalités de publicité prescrites par la loi.

ARTICLE 7 - DECLARATIONS FISCALES

Le cédant et les cessionnaires déclarent :

- que le cédant est libre, sur le plan fiscal, de tout engagement de conservation des parts cédées ;

JLE 74 CE

- que la société est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers. En conséquence, les droits d'enregistrement sont calculés sur une assiette réduite à proportion du nombre des parts cédées sur le nombre total des parts, en application de l'article 726 III du code général des impôts.

ARTICLE 8 - FRAIS

Les frais auxquels le présent acte donnera lieu, seront supportés par Madame Camille ESSLINGER, pour les frais se rapportant aux cessions des parts à lui, consenties et par la société pour ceux concernant la modification des statuts.

Fait en six exemplaires originaux,
A PFASTATT, le 2 décembre 2022

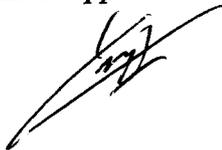
M. Jean-Luc LEMOINE
*«Lu et approuvé – Bon pour
cession de 250 parts sociales»*



Mme Camille ESSLINGER
*«Lu et approuvé – Bon acceptation
de la cession de 250 parts sociales»*



M. Jean-Luc ESSLINGER
«Lu et approuvé»



Pour la Société 1 BU 1
M. Jean-Luc ESSLINGER
«Lu et approuvé»



Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
MULHOUSE

Le 13/01/2023 Dossier 2023 00001888, référence 6804P61 2023 A 00164
Enregistrement : 25 € Penalités : 3 €
Total liquidé : Vingt-huit Euros
Montant reçu : Vingt-huit Euros